



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

LIGUE DE GOLF AUVERGNE-RHONE-ALPES

LE 8 MARS 2024 à 18h00 – VOTE PAR CORRESPONDANCE ET DEPOUILLEMENT A HUIS CLOS

Considérant que le vote par correspondance est prévu par les statuts de la Ligue régionale de golf Auvergne – Rhône-Alpes et que le Comité Directeur de la ffgolf a autorisé la Ligue à l'appliquer.

Considérant que le Comité Directeur a décidé d'appliquer ce mode de consultation s'agissant de l'approbation des nouveaux statuts de la Ligue en application des décisions prises par la Fédération française de golf.

Le Bureau Directeur s'est réuni ce jour pour constater les résultats du vote par correspondance valablement réceptionnés.

Il est rappelé que le dépouillement a été effectué à huis clos par Monsieur Arnaud THOMASSIN membre du Comité Directeur et par Madame Manon NORROY. Il a eu lieu le 7 mars 2024 à partir de 14h30.

Le nombre d'Associations Sportives de la ligue pouvant valablement participer au vote, est de 180.

Le quorum est donc fixé à 91.

Le nombre de voix porté par les 180 Associations Sportives est de 1079 voix. La majorité des 2/3 est de 720 voix aux fins d'approbation des résolutions soumises au vote.



VOTE DES RESOLUTIONS

1^{ère} RESOLUTION : Approbation des statuts (Sous réserve de l'atteinte du quorum)

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve ces modifications dans les conditions suivantes :

Pour : 790 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 7 voix

Les nouveaux statuts s'appliqueront pleinement à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue du 17 mars 2024 suite à l'approbation du nouveau règlement intérieur de la Ligue.

2^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour les formalités.

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire de donner tous pouvoirs au Président de la ligue de Golf AURA à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir, les formalités de déclaration et de publicité nécessaires pour mettre en œuvre les décisions qui viennent d'être prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Mise aux voix cette résolution est approuvée dans les conditions suivantes :

Pour : 797 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la clôture de l'AGE est prononcée, il est 18h20

Thierry PEYSSON, Président de la ligue Auvergne Rhône Alpes

Jean-Louis OLEKSIK, Secrétaire général et secrétaire de séance.

Chantal DESMURS, secrétaire générale adjointe